

portation des marchandises expédiées vers l'ouest, des provinces de la Prairie à Vancouver, et j'ai dénoncé cette disparité à la Chambre, bien que je ne fusse pas ici pour voter au sujet de l'autre projet de loi, mais je ne puis voter pour conférer à la commission des chemins de fer les pouvoirs prévus par le présent projet de loi.

M. THOMAS REID (New-Westminster): Monsieur l'Orateur, j'aurais quelques commentaires à faire sur les remarques de certains honorables préopinants. A propos de celles de l'honorable député de Fraser-Valley (M. Barber), je regrette que mon collègue remplace les arguments par des personnalités. J'espère que ce n'est pas seulement pour dissimuler le fait qu'il n'appuie pas le projet de loi uniquement parce que j'en suis le parrain. Une telle conduite m'explique pourquoi on a longtemps négligé la Colombie-Anglaise, surtout quand plusieurs de ces députés prêchent une telle politique.

M. BARBER: Vous avez été désigné comme le porte-parole de la Colombie-Anglaise n'est-ce pas?

M. REID: De pareilles expressions donnent du poids à la parole des gens qui disent aujourd'hui; à bas tous les partis! C'est une chose à laquelle il faut s'attendre, surtout quand les députés font des personnalités au lieu d'exprimer des arguments sérieux. Je me suis gardé de faire des personnalités, même contre le ministre des Chemins de fer (M. Manion). J'ai été joliment modéré, bien qu'il m'eût attaqué dans un discours précédent. Dans presque tous les discours que l'honorable représentant de Fraser-Valley a prononcés depuis qu'il siège ici, il a fait des personnalités, surtout contre moi.

M. BARBER: Je n'ai prononcé qu'un discours au cours de la session.

M. REID: Il a fait la même chose au cours de l'autre session. J'aurais appuyé volontiers tout bill à l'avantage des gens de la Colombie-Anglaise, s'il avait jugé bon d'en présenter un. Il est regrettable que l'honorable député ne puisse se dégager des vieux préjugés politiques et faire une étude impartiale d'une question importante pour la Colombie-Anglaise. Peu importe qui en obtient le mérite. Dans son zèle pour ses amis, il a oublié de parler de son ami Leon Ladner engagé et rétribué par le gouvernement de la Colombie-Anglaise. Il tient sans doute à ce que le ministre des Chemins de fer et M. Leon Ladner obtiennent quelque chose, l'un le mérite, et l'autre l'argent.

M. BARBER: Et votre ami Jerry McGeer qui a obtenu \$60,000?

M. REID: Il me reproche de chercher à obtenir le vote des cultivateurs. L'an dernier, il m'a reproché de chercher à obtenir le vote des ouvriers. C'est l'idée qu'il se fait, je suppose, d'un représentant qui travaille uniquement dans l'intérêt de son comté. En tout cas, je ne sais comment il obtient des voix. L'ambition de servir devrait être la seule considération qui retienne les hommes dans la vie publique. Les attaques personnelles m'offusquent vivement, elles n'accroissent pas la dignité des débats. J'ai présenté ce projet de loi, ainsi que le bill concernant les échelles de tarifs de transport, sans détour et sans faire de personnalités.

Voici maintenant que mon honorable ami m'accuse d'avoir changé d'attitude. Je puis dire que le présent bill a été introduit après le rejet de l'autre,—celui qui demandait au Parlement d'accorder à la Colombie-Anglaise les mêmes taux de transport qu'il avait consentis d'abord en 1897 et encore en 1925 sur le grain et les produits de grain partant de Calgary ou d'Edmonton à destination de l'Est. Ce bill, on l'a rejeté au commencement de la session actuelle. En présence de ce refus j'ai tenté de rouvrir la question en proposant que l'on agrandit les attributions de la Commission des chemins de fer pour qu'on pût la saisir d'autres appels. Tous les honorables membres, surtout les députés de la Colombie-Anglaise, savent que la Colombie-Anglaise a déboursé des milliers de dollars en appels devant la Commission des chemins de fer. Le Gouverneur en conseil a été saisi de la chose également; non seulement le ministère actuel mais aussi son prédécesseur libéral. Tout honorable député sait que la Colombie-Anglaise n'a pas réussi dans ses appels: la Commission nous a signifié que nous ne saurions réussir simplement en invoquant les tarifs de la convention du Nid-de-Corbeau. Il sera inutile pour nous de recourir encore à la Commission des chemins de fer, si l'on n'accorde d'autres pouvoirs à cette dernière. J'ai regretté l'échec du bill des tarifs-transport sur les marchandises. Apparemment l'on va rejeter le présent bill aussi; du moins veut-on empêcher qu'il soit renvoyé au comité où il pourrait être examiné de façon convenable. Je n'allais pas à tout hasard quand j'ai présenté ce projet de loi: Ceci reflète la conclusion de la commission Duncan à la suite d'une enquête approfondie sur les attributions de la Commission des chemins de fer. Le rapport Duncan dit en toutes lettres que la Commission des chemins de fer n'a pas l'autorité de consentir, dans l'intérêt national, une diminution quelconque dans les taux de transport sur les marchandises, mais qu'il était opportun de lui accorder ce pouvoir. Telle est la conclusion de la commission; ceci ne vient pas de moi.